UNE RÉUNION DU GROUPE
INTERPARLEMENTAIRE
des départements dévastés

Paris, 30 novembre. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni, au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

LE PAYEMENT DES INDEMNITÉS

Le Président signale à ses collègues, la situation gênante dans laquelle se trouvent les Coopératives de reconstruction et les sinistrés isolés, par suite des retards apportés aux payements des sommes qui leur sont dues.

M. Plichon demande que les programmes pour la répartition des crédits soient étudiés avec soin, et, qu'une fois arrêtés, ils soient strictement exécutés.

M. Bachelet indique que, dans certains départements, on est obligé de recourir à des emprunts pour payer les entrepreneurs.

Le groupe décide d'envoyer une délégation auprès du Ministre des Régions Libérées, pour l'entretenir de ces questions, ainsi que des projets financiers du Gouvernement pour l'année prochaine.

Prenant connaissance de différents vœux émis par la Fédération des Associations départementales et Unions de sinistrés, le groupe retient, pour les appuyer, notamment ceux qui sont relatifs à une interprétation plus exacte de la loi des dommages et à la division des titres de créances par catégories et sous-catégories, aussi bien pour les indemnités mobilières qu'immobilières.

LES RETENUES SUR LES ALLOCATIONS DES RÉFUGIÉS

En ce qui concerne le ravitaillement des populations envahies, M. Pasqual se plaint de l'injustice des retenues faites à des réfugiés sur leurs allocations.

LE REMBOURSEMENT DES AVANCES AUX MUNICIPALITÉS

M. Maganez signale l'impossibilité pour les particuliers d'obtenir le remboursement des avances faites par eux aux Municipalités.

M. Grousseau estime, avec ses collègues, qu'il s'agit là de dommages de guerre; néanmoins, M. Lebrun est chargé d'en entretenir le Comité de ravitaillement nouvellement créé.

LES INDEMNITÉS EN MATIÈRE AGRICOLE

Sur la proposition de M. Desiaudine, qui signale la lenteur et l'incompétence avec lesquelles le Comité central procède à l'évaluation des indemnités en matière agricole, et, sur les observations de M. des Rotours, concernant le fonctionnement des expertises, le groupe décide, à l'unanimité, de demander la suppression de ce Comité en cette matière et la limitation de ses attributions exclusivement aux dommages industriels et commerciaux.

LES LOYERS DE GUERRE DUS PAR LES BRASSEURS

En réponse à la demande de M. Vandame, au nom de l'opposition de loi votée par la Chambre concernant les loyers dus par les brasseurs, pour [illegible] de guerre, M. René Gouge fait connaître les raisons qui en justifient la modification, surtout en faveur des anciens combattants et des veuves de guerre.

Le groupe lui donne, ainsi qu'au Président, mandat d'aller en entretenir le Gouvernement.

LES DRAMES DE L'AIR

CHUTE MORTELLE D'UN AVIATEUR MILITAIRE A CHATEAUROUX

Châteauroux, 30 novembre. — Le caporal Serges s'est tué au cours d'un vol effectué au-dessus du camp de la Martinerie. L'aviateur a été retrouvé carbonisé sous les débris de son appareil.

UN SERGENT SE TUE DANS L'YONNE

Auxerre, 30 novembre. — Le sergent Somon, convoyant un avion, a canoté aujourd'hui à Cerisier (Yonne). Le sergent a été tué sur le coup.

On trouve à Marseille une grenade chargée dans du charbon

Marseille, 30 novembre. — Dans l'approvisionnement de charbon destiné aux bureaux de la gare St-Charles, on a trouvé, ce matin, une grenade chargée.

La police de la gare a fait enlever l'engin et procède à une enquête.

Mgr Mignen est arrivé à Montpellier

Montpellier, 30 novembre. — Mgr Mignen, nouvel évêque de Montpellier, est arrivé ce matin.

Après avoir été salué, à la gare, par les notabilités religieuses, et par MM. de Magallon, Guibal et de Rodez, Benavant, députés, Mgr Mignen s'est rendu à la cathédrale.

Une foule nombreuse se pressait dans les rues traversées par le cortège et qui étaient pavoisées.

Après la cérémonie religieuse, le nouvel évêque s'est rendu à l'Evêché et au Grand Séminaire.

Les bandits de la Villette en Cour d'assises

Le verdict : Tissier est condamné à mort. — René Jean et di Sena aux travaux forcés à perpétuité

LES INCIDENTS

Paris, 30 novembre. — A l'ouverture de cette neuvième audience, à 12 h. 45, la parole est donnée à Me Campinchi, avocat de Georges Allard qui demande donc, pour lui, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Me Kahn prend la parole et présente la défense de Louis Tissier.

DECLARATIONS DES ACCUSÉS

Les plaidoiries terminées, le président M. Mouton demande aux accusés s'ils ont quelque chose à ajouter aux plaidoiries de leurs défenseurs.

René Jean se lève le premier et, d'une voix brève, saccadée, dit: Je demande pardon à la société pour tout ce que j'ai commis; je remercie mon avocat. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit. Je le remercie bien sincèrement.

Quant à moi, puisque je dois expier, j'expierai.

Francisco di Sena se borne à dire de son ton onctueux qu'il est innocent.

Louis Tissier se dresse à son banc, derrière René Jean: J'ai toujours protesté de mon innocence; j'ai commis des fautes, mais pas celles que l'on me reproche. Je demande justice.

Emile Coquard, lui aussi demande justice et il estime qu'il est coupable de légèreté seulement.

Travail le Marseillais interrogé à son tour proteste contre l'inculpation dont il est l'objet dans le cambriolage de la banque Ravereau: J'étais à Cette, dit-il, je n'étais pas à Paris.

Charles Desotot prend une voix tragique et proclame: Je suis prêt à racheter mon passé, si l'on me rend à la société.

Les autres inculpés, encouragés par ces déclarations, se lèvent à leur tour et affirment plus ou moins solennellement leur innocence et leur repentir sincère.

LE JURY DELIBERE

Une soixantaine de questions sont posées aux jurés qui se retirent aussitôt dans la salle de délibérat ons.

La séance est suspendue.

LE VERDICT

Après 2 h. 1/2 de délibération les jurés font demander les avocats.

A 17 h. 10 au coup de sonnette retentit, le silence se fait dans la salle qui est archicomble. Le jury fait son entrée.

A 17 h. 20 la Cour entre.

Le président des assises prenant la parole dit: « La Cour ne tolérera aucune manifestation dans le public. » Il prie la garde d'amener devant la Cour tout manifestant.

Puis, il donne la parole au président du jury.

La réponse est « oui » sur toutes les questions sans circonstances atténuantes pour Tissier et « oui » sur toutes les questions avec circonstances atténuantes pour René Jean, Saban, Travail, Léon Allard, Adam, Macréau, Bignon.

En conséquence, Tissier est condamné à mort. Tous les autres ont les circonstances atténuantes, sauf Georges Allard et Coquard.

Sont acquittés Desotot et les deux Algériens.

René Jean et Francisco di Sena encourent la peine de travaux forcés à perpétuité; le Marseillais Travail ayant obtenu les circonstances atténuantes aura une peine de travaux forcés à temps.

Le président des assises fait entrer au banc des accusés Desotot et les deux Arabes et leur annonce leur acquittement.

UN INCIDENT

Peu après l'avocat Kahn demande à la Cour de vouloir bien demander aux jurés de remonter dans leur salle de délibérations, pour qu'ils examinent le cas de Tissier.

— Ne sont-ils pas étonnés? demande-t-il. Ils accordent aux principaux accusés les circonstances atténuantes et les refusent à Tissier.

Me de Moro-Giafferi insiste dans le même sens.

Le président des assises: Je ne peux demander aux jury de remonter dans la salle de délibérations, mais je remettrai les questions au chef du jury, pour qu'il nous donne une seconde lecture.

Me de Moro-Giafferi: Vous n'êtes pas obligé, M. le Président, d'indiquer au jury qu'il y a erreur ou non, mais je vous supplie de le faire remonter dans sa salle de délibérations.

Mais le président prie le chef du jury de donner séance tenante une seconde lecture du verdict du jury.

Le chef du jury donne alors lentement cette lecture.

Me Kahn dépose des conclusions demandant acte à la Cour qu'elle a fait relire sa réponse, après avoir prononcé l'acquittement de trois accusés. Acte est donné à l'avocat du dépôt de ces conclusions.

On introduit les accusés. René Jean en tête. Il a l'air d'une bête traquée. Tous restent debout. Après lecture du verdict, l'avocat de Tissier passe, à ce dernier, les conclusions qu'il a déposées. Tissier signe en se tournant contre le mur, avec le stylo que lui passe son avocat. Puis il lit le papier qu'il vient de signer et alors seulement il comprend qu'il est condamné à mort. Il devient très pâle. Il rend le papier portant les conclusions à son avocat, puis s'assied à sa place, calme comme à l'ordinaire.

La Cour se retire pour délibérer. L'audience est suspendue à 18 h. 45.

L'INCIDENT SE RENOUVELLE

Pendant la suspension d'audience, on voit M. Gail, l'avocat général, qui parle aux jurés. Me de Moro-Giafferi s'approche. Un brouhaha soudain se produit. On croit comprendre que Me de Moro-Giafferi s'étonne devant M. Gail que la Cour n'ait pas demandé aux jurés de retourner dans la salle des délibérations. Ils n'en avaient pas le droit! crie M. Gail dans le bruit.

« Comment, s'étonne Me Alexandre Zévaès, qui est venu dans le groupe, mais puisque les jurés reconnaissent qu'ils se sont trompés. » Le public nombreux crie et tempête, prenant partie pour la défense.

UN RECOURS EN GRACE POUR TISSIER

Onze jurés sur douze ont signé le recours en grâce établi en faveur de Tissier.

L'ARRET

A 19 h. 05, la Cour fait de nouveau son entrée dans la salle.

Lucien Tissier est condamné à mort.

Francesco di Sena et **René-Alexandre Jean sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité;**

Henri Saban est condamné à 7 ans de réclusion; **Baptistin Travail** est condamné à 10 ans de réclusion et à 10 ans d'interdiction de séjour; **Léon Allart** est condamné à 10 ans de réclusion et 5 ans d'interdiction de séjour; **André Adan** est condamné à 5 ans de prison avec sursis; **Georges Allart** à 10 ans de travaux forcés; **Pierre Macreau** est condamné à 5 ans de prison; **Emile Coquard** est condamné à 20 ans de travaux forcés; **Henri Bignon** est condamné à 10 ans de réclusion; **Charles Desotot, Abd-el-Kader, Rasseloud, Charles Chalusse Meika** sont acquittés; **J.-B. Sarrazin** a été jugé par défaut.

On croit savoir que pour J.-B. Sarrea, qui est en fuite et qui avait été jugé par défaut, la Chambre du Conseil a prononcé la peine de mort.

Les parties civiles obtiennent les dommages intérêts qu'elles avaient demandés, soit 72.000 fr. pour M. Jougias, patron de Mme Deferre, et 94.000 francs pour M. Dreyfus, mari de Mme Dreyfus, la caissière assassinée.

En entendant sa condamnation, Bignon s'est évanoui. Aussitôt après la lecture du verdict, le public s'est écoulé lentement, en commentant le verdict.

LA FÊTE NATIONALE DES ÉTATS-UNIS
UNE CEREMONIE A LA TRINITÉ

Paris, 30 novembre. — Ce matin, à 10 h., sur l'initiative de Mgr Dubois, cardinal-archevêque de Paris, a été célébré, à la Trinité, un service solennel d'actions de grâces, pour resserrer les liens qui nous unissent à nos alliés de l'Amérique du Nord, à l'occasion du « Thanksgiving Day », fête nationale des Etats-Unis.

Les chœurs de la Cantoria ont exécuté la messe du Pape Marcel et le « Te Deum ».

Une allocution en anglais et en français a été prononcée par M. le chanoine P. Flynn.

A L'EGLISE AMERICAINE

A 10 h. 30, une cérémonie analogue a eu lieu à l'église américaine de la rue de Berri.

A ces diverses solennités, le Président de la République et l'ambassadeur des Etats-Unis s'étaient fait représenter.

Un grand nombre de membres de la colonie américaine assistaient à ce service.

Une allocution de M. Myron T. Herrick

M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, a constaté, dans une allocution, l'importance de l'œuvre de reconstitution, dès maintenant accomplie dans les régions dévastées françaises.

La masse laborieuse des populations, fait-il observer, ne se laisse pas gagner par la nervosité des complications internationales.

L'homme des champs, comme l'homme de la rue, va droit son chemin, avec sérénité, dans le monde du travail journalier.

Ce courage quotidien ne se manifeste nulle part aussi magnifiquement, à mon avis, que dans les départements dévastés du Nord-Est de la France.

Le travail, le labeur infatigable du peuple, aidé par le Trésor de France, les a presque restaurées déjà.

Un canon lourd français supérieur à la Bertha

Paris, 30 novembre. — M. Jacques Morane annonce que deux ingénieurs français, MM. Gaillot et Bory ont étudié un nouveau canon de leur invention « dont la seule chose que nous puissions dire sans violer les secrets de la défense nationale, est qu'il laisse derrière lui, au point de vue balistique, toutes les Berthas. Ajoutons que ce supercanon ne recule pas. »

Une somme de 10.000 francs pour le laboratoire de M. Branly

Paris, 30 novembre. — M. Jean Bérès a envoyé à l'Office des recherches scientifiques et industrielles et des inventions une somme de dix mille francs, pour être attribuée au laboratoire de M. Branly.

M. CUNO VA PARLER

Berlin, 30 novembre. — Le Chancelier Cuno prendra la parole dimanche, 3 décembre, à une réception au Reichstag, par l'Association de Presse berlinoise.

LES REFORMES DANS LE SERVICE DES P. T. T.
LE RAPPORT DE M. P. ROBERT, DÉPUTÉ

Un budget spécial des P.T.T.

Paris, 30 novembre. — On va distribuer, vendredi, le rapport établi par M. Pierre Robert, député, sur le budget des P.T.T.

Ce budget se présente, cette année, sous une forme nouvelle; les recettes et les dépenses sont distraites du budget général et présentées dans le cadre d'un budget annexe. Cette spécialisation du budget des P.T.T. permettra, en fin d'exercice, de dégager le bénéfice ou le déficit réel, en un mot, les résultats de l'exploitation.

Un emprunt

Le nouveau système financier proposé permettra à l'administration de se procurer, par l'emprunt, sous la forme d'obligations, amortissables en 30 ans, les ressources nécessaires à l'exécution d'un grand programme général de réfection et d'amélioration de l'outillage, s'élevant à plus de deux milliards, et dont la première tranche est prévue au budget de 1923.

Un Conseil d'administration

Pour parachever cette œuvre, il conviendra de doter le service des P.T.T. d'un Conseil d'administration, où une place sera réservée aux représentants des usagers de l'industrie et du commerce, ainsi qu'à ceux du personnel.

Les concours d'admission pour le personnel féminin

Paris, 30 novembre. — Le nombre encore important des postulantes reçues aux précédents concours, et non pourvues d'un poste par suite des suppressions d'emploi, et d'autre part, la réduction des cadres des dames téléphonistes, ne permettent pas à l'administration de prévoir, avant plusieurs années, l'organisation de nouveaux concours pour l'admission à l'emploi de dame employée des P.T.T.

LES INCIDENTS D'INGOLSTADT

Une enquête du gouvernement bavarois

Munich, 30 novembre. — Le gouvernement bavarois, dans le but d'établir les responsabilités, a ordonné l'ouverture d'une enquête au sujet des incidents d'Ingolstadt, au cours desquels des officiers de l'Entente, membres de la Commission militaire de contrôle, ont été insultés et frappés.

UN COMPLOT EN IRLANDE

Les sinn-feiners voulaient enlever 80 membres du Parlement

Dublin, 30 novembre. — Le complot sensationnel tramé par les rebelles irlandais, d'enlever 80 membres du Dail, a été découvert.

L'objet de ce complot était la suppression du Dail.

C'est par la saisie de documents, que le plan des rebelles a été dévoilé; il n'y était pas question d'assassinats, mais simplement d'enlèvement des membres du Dail et de leur envoi vers une destination inconnue.

Bruit de l'arrestation de M. de Valera

D'autre part, le bruit courait, à Dublin, que de Valera aurait été arrêté par les troupes gouvernementales.

Le quartier général n'a pas fait de déclarations à ce sujet.

Jusqu'ici, aucune confirmation du premier bruit n'a été donnée de source officielle.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

De Boulogne : Une mécanicienne, Mme Mazet, avait allumé, dans sa maison, pour faire sécher ses vêtements, un réchaud de charbon de bois. Toutes deux ses deux enfants, Robert et Didier, âgés de 15 et 14 ans, étaient restés couchés. Après une heure environ, [illegible] elle trouva les garçons étendus à terre, inanimés. Ils ont été transportés à l'hôpital dans un état très grave.

De Bayonne : Pris par la brume, le steamer anglais « Ada », allant de Southampton à Bordeaux, s'est échoué à 3 milles de cette dernière port. Des secours ont été envoyés au Havre.

Le Ministre des Régions Libérées vient d'ordonner [illegible] qu'une somme de [illegible] fr. allait en être remise, au nom du Gouvernement général de Madagascar, comme participation [illegible] à la construction d'Oubichy-le-Château. Ce nouveau don porte à 60.500 fr. le montant des sommes consacrées par cette colonie, en faveur des régions dévastées.

[illegible] Un homme Maurice Appercord, comptable d'une Compagnie, à la quelle il était accusé d'avoir dérobé 30.000 fr., a été arrêté près de Tanger, où il arrivait en automobile. Conduit [illegible] bureau français, il se suicida pendant son interrogatoire.

Les docteurs en médecine et les pharmaciens de 1re classe seront admis, en 1922 sans concours et sur production de leurs titres universitaires aux emplois de médecins et de pharmaciens adjoints majors de 2e classe des troupes coloniales. Les conditions d'admission aux emplois susvisés et la nomenclature des différentes pièces à fournir par les candidats, sont fixées par l'avis paru au « Journal officiel » du 30 novembre.

Un correspondant à Madrid dit tenir de bonne source que la question de la délimitation des juridictions religieuses entre l'Espagne et la France, au Maroc, est résolue, et fera l'objet d'un prochain protocole. Deux vicariats généraux complètement indépendants sont créés pour chacune des zones, un à Fez, l'autre à Tanger.

De Marseille : La mer a rejeté sur la côte, à la Pointe Rouge, le corps complètement nu d'un homme de 30 ans environ, dont le visage était absolument méconnaissable.

De Lorient : Par un temps obscur, le chalutier lorientais « Kermelo », est entré en collision, au large du cap Prieur, avec un navire espagnol dont il recueillit tout l'équipage. Le « Kermelo » rallia aussitôt le port de La Corogne, afin d'y débarquer immédiatement les rescapés et rassurer leurs familles.

La sous-commission fiscale de la commission des Finances, réunie au Palais-Bourbon, a procédé à un premier examen des propositions dont elle était saisie, tendant à empêcher l'évasion fiscale.

A l' « Officiel » : En réponse à une question écrite, le Ministre des Finances a déclaré qu'en principe le remploi des sommes que les armateurs ont été admis à inscrire provisoirement à un compte d'attente en vue de la reconstitution de leur flotte, doit tendre au remplacement du matériel naval perdu, par un matériel équivalent au point de vue du tonnage et de la puissance de rendement.

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATION POSTHUME

ROUBAIX

— **M. Charles Petit**, soldat au 87e R.I., dont les parents habitent 11, rue Pouve-aux-Chênes : « Soldat courageux et dévoué. A été tué à son poste de combat, le 27 août 1914, à Cesse. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

CROIX

— **M. Gustave Haageman**, caporal au 9e Bataillon de Chasseurs à pied, dont les parents habitent 11, rue St-Paul : « Caporal courageux et dévoué. Mort glorieusement pour la France, le 16 septembre 1914, à Vienne-le-Château. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI VENDREDI, 1er DECEMBRE:

Aujourd'hui, saint Eloi; demain, sainte Aurélie. 335e jour de l'année.

Soleil : Lever, à 7 h. 25; coucher à 15 h. 55.

Bulletin météorologique pour la journée du 1er décembre (région Nord): Mauvais temps; vents de Sud-Ouest, 6 à 12 mètres; ciel très nuageux, se couvrant avec pluies. Rafraichissement. Minimum 3°.

Bains-douches, rue des Longues-Haies (salle chauffée), de 8 à 12 h. et de 15 à 20 h.

Caisse d'épargne: séance de versement et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30.

Consultations de nourrissons du Comité de protection de l'Enfance et de la Goutte de Lait, A 15 h. 30, au local de la Goutte de Lait.

Bibliothèque, 5, rue de l'Ermitage, de 9 à 12 h., et de 14 à 20 h.

Au dispensaire de la rue de Cassel

Les insignes bienfaiteurs de l'œuvre antituberculeuse ont fait, hier, une visite officielle au Dispensaire d'Hygiène Sociale du Fontenoy.

Ce fut pour eux, une nouvelle occasion de se rendre compte de visu de l'extraordinaire activité qui y règne et des excellentes méthodes prophylactiques qu'on y pratique.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué : MM. le docteur Dupré, adjoint au maire, président; René Wibaux, Edouard Duquenne, les docteurs Rivière, directeur du Dispensaire; Hirsch, secrétaire du Comité; Delahaye, Lutigneaux, Vannieuwenhuyse et Woerhel, sous-directeur de l'Institut Pasteur, à Lille, et administrateur délégué de la Ligue du Nord contre la tuberculose; Mmes Eugène Mathon, présidente du Dispensaire Pierre-de-Roubaix; René Wibaux, Auguste Vanoutryve; Fernand Motte, Sévérin, directrice du Collège de jeunes filles, bienfaitrices de l'œuvre; Mme Haloua, inspectrice déléguée du ministère de l'Hygiène.

Après la visite des diverses salles, admirablement aménagées de l'établissement, une réception eut lieu dans un des salons du Dispensaire.

M. le docteur Dupré adresse ses souhaits de bienvenue et l'expression de sa gratitude aux dames qui veulent bien patronner cette œuvre si sociale et si intéressante.

Nos grands centres industriels, dit-il, sont de véritables foyers de mort, et la lutte contre la tuberculose s'y impose plus que partout ailleurs. Jusqu'ici, peu de chose avait été fait. Depuis que fonctionne le Dispensaire, la mortalité par la tuberculose a diminué de moitié et la fièvre typhoïde a presque totalement disparu. Nous sommes heureux de le constater. Mais, nous déplorons que les pouvoirs publics ne favorisent pas assez cette lutte contre un fléau social.

Alors que nos voisins les Belges, consacrent chaque année à cette œuvre une somme de deux millions, la France, elle, ne lui accorde qu'un million. L'état de nos finances ne nous permet pas certes, de prodigalités mais il est certain, cependant, qu'une œuvre aussi utile, aussi indispensable, mériterait plus d'égards. L'avenir du pays est en jeu.

Il faut créer un courant d'opinion, propager les idées si hautes, faire naître de nouvelles initiatives, construire d'autres dispensaires. C'est le seul moyen d'enrayer un mal qui fait chaque année 150.000 victimes.

En terminant, M. le docteur Dupré remercie et félicite les vaillantes infirmières qui, journellement, se dévouent et prodiguent les trésors de leur cœur et de leur intelligence.

M. le docteur Rivière fait ensuite l'historique du Dispensaire, et Mme Haloua, inspectrice de la Ligue du Nord contre la tuberculose, détaille en termes précis le mode de fonctionnement de l'établissement.

M. René Wibaux, qui prit l'initiative de la souscription en faveur de la lutte contre la tuberculose, remercie à son tour les dames qui ont voulu apporter à l'œuvre la participation de leurs généreuses offrandes. Il fait des vœux pour que leur exemple soit suivi et fasse naître d'autres dévouements.

Une scène de ménage, rue du Fort
UNE FEMME FRAPPE SON MARI D'UN COUP DE COUTEAU

Jeudi, vers 14 h., M. Charles Vanpaemel, mécanicien, demeurant 52, rue du Fort, venait trouver le commissaire de police du 4e arrondissement et lui déclarait qu'à la suite d'une scène de ménage, sa mère avait blessé d'un coup de couteau M. Charles Vanpaemel, son père.

M. Vandamme se porta aussitôt sur les lieux, pour enquêter et recevoir les déclarations.

D'après les dires de Mme Vanpaemel, son mari était rentré en état d'ivresse vers 13 h. 30. A la suite d'une discussion assez violente qui eut lieu entre les époux, M. Vanpaemel avait frappé sa femme d'un coup de pied au ventre.

Celle-ci, pour se défendre saisit aussitôt un couteau de cuisine qui se trouvait à proximité sur une table, et lui porta un coup assez violent au côté droit.

M. Vanpaemel, au contraire, a déclaré qu'il avait été blessé par son fils Charles, âgé de 20 ans. Celui-ci nie toute participation à la discussion et sa mère le soutient, d'ailleurs, dans ses dénégations.

L'état du blessé

M. le docteur Delahousse, qui a [illegible] soins au blessé n'a pas formulé d'inquiétudes au sujet de son état.

Il a néanmoins ordonné son transfert à l'hôpital de la Fraternité.

Une enquête est ouverte.

SECTION DES MUTILES & REFORMES DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Le conseil d'administration de la section porte à la connaissance de ses membres la délicate attention de la Chambre de commerce de Roubaix qui a versé la somme de mille francs à la caisse de secours des mutilés et réformés.

Le conseil d'administration en son nom et au nom de tous ses membres adresse ses plus vifs remerciements à la Chambre de commerce pour ce beau geste envers les malheureuses victimes de la guerre.

Les membres qui désirent assister à l'inauguration de la plaque commémorative des anciens élèves de l'école Saint-Eloi morts pour la Patrie qui aura lieu le dimanche 3 décembre, sont priés de se trouver au siège à 10 h. 30 du matin. Comme il a été annoncé une fête aura lieu, le dimanche 17 décembre, à l'occasion de la remise du fanion à la chorale.

Les membres, qui désirent assister au banquet le même jour, sont priés de se faire inscrire au siège. Les dames sont admises. Prix 13 fr.; dernier délai d'inscription le 12 décembre, à 20 h.

HALLE FLIPO : Beurre extra recommandé, 15.50; fin, 13.50; excellent fermier, 15 fr. Fromages: Hollande gras, 7.50; vieux, 10 f.; Gruyère S et 10; Gouda et Chester, 9 fr. Très beau choix Biscuits fins, 6 et 8 fr. Café, 9 et 9.80. Occasion: œufs étrangers, 0.50; fromages gras, 5 et 6 le kil.

ENCORE UN ACCIDENT AU PONT DE LA REPUBLIQUE.— Mercredi, vers 14 h.50, un camion attelé de deux chevaux passait le pont de la République. Il était conduit par M. J.-B. Santy, demeurant à Tourcoing, 26, rue Basse.

Par suite de l'étroitesse de la passerelle, M. Santy, qui marchait à côté du camion fut soudain comprimé entre celui-ci et le parapet du pont.

Blessé légèrement à la figure et aux mains, M. Santy souffrait de douleurs à la poitrine. Conduit chez M. le docteur Descarpentries qui lui donna les premiers soins, il a pu ensuite continuer sa route.

LA MAISON DROUFFE, 43, rue de Lannoy, Roubaix, possède le plus beau choix de voitures de poupées, autos, tricycles, skiff, etc. 99303

LE PRIX DU LAIT. — Dans sa réunion tenue hier jeudi, à 16 h., au Café Pandore, rue Pauvrée, l'Union des commerçants détaillants du lait de Roubaix et ses environs a décidé d'augmenter le lait de 0 fr. 10 au litre, à partir du lundi 4 décembre.

LES FUNERAILLES D'UN BRAVE. — Jeudi à 15 h. ont eu lieu en l'église St-Martin, les funérailles de M. Emile Lacache, sergent au 166e R.I., décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, décédé à Verdun. La levée du corps a eu lieu au dépositoire de la rue Isabeau par M. Vandemarière, vicaire de la paroisse Saint-Martin, qui a ensuite célébré le service religieux.

A l'issue de la cérémonie le corps a été transporté au cimetière de la ville pour y être inhumé.

CADEAUX POUR FETES. — Bijouterie-Horlogerie, Hennebois, 26, Grand'Place, Rx. 99311

DUCASSE A PIERROTS, à Belle-Vue, 10, rue Neuve, les 2, 3, 4 décembre. Retenir ses tables. Téléphone 12.29. 99390

DERNIÈRE HEURE

LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE

Les sous-commissions de la commission économique sont au travail

Lausanne, 30 novembre. — Communiqué officiel :

Les différentes sous-commissions de la commission économique et financière se sont constituées et ont commencé leurs travaux.

Dès hier, la sous-commission des communications et des transports s'est réunie et a choisi, comme président M. Fountain (Empire britannique).

Ce matin, la sous-commission financière qui a désigné comme président M. Bompart (France), a tenu sa première séance.

Dans l'après-midi, la sous-commission du régime douanier et des transports qui s'était déjà réunie la veille, et la sous-commission des questions économiques ont siégé successivement.

M. Venizelos s'est entretenu avec lord Curzon

Lausanne, 30 novembre. — M. Venizelos a eu, ce soir, un long entretien avec lord Curzon.

La question des détroits ne sera abordée que lundi

Lausanne, 30 novembre. — Les représentants des puissances alliées ont fait droit à une requête de la délégation russe qui avait demandé l'ajournement à lundi de la première séance, consacrée aux détroits.

L'évolution de la situation en Grèce
LE MOUVEMENT REPUBLICAIN S'ACCENTUE

Paris, 30 novembre. — D'après les nouvelles parvenues aujourd'hui d'Athènes, le mouvement républicain ferait des progrès. On signale que le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Rentis, dont la nomination n'est pas encore officielle, appartient au parti républicain.

D'ACCUSATEUR, LE GENERAL PAPOULAS DEVIENT ACCUSÉ

Athènes, 30 novembre. — L'ex-généralissime Papoulas dont le Comité révolutionnaire vient de décider l'arrestation fut un des principaux témoins à charge dans le procès Gounaris. L'acte d'accusation reproche au général Papoulas de n'avoir pas assuré le ravitaillement de l'armée et de n'avoir pas su maintenir la discipline parmi les troupes. Lui fait grief de n'avoir pas donné sa démission au cours du Conseil de guerre qui s'est tenu à Smyrne et auquel prit part le roi Constantin.

LE PAPE INTERVIENDRAIT AUPRES DU GOUVERNEMENT GREC POUR EVITER DE NOUVELLES EXECUTIONS

Rome, 30 novembre. — Selon le « Giornale d'Italia », le Pape a consenti à intervenir, pour que de nouveaux massacres soient évités en Grèce. Une démarche directe serait faite auprès du gouvernement d'Athènes. D'autre part, le Nonce à Berne aurait été invité à agir, auprès de M. Venizelos, dans le même sens.

POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES
UNE NOUVELLE PROPOSITION DE LOI VA ETRE DÉPOSÉE A LA CHAMBRE

Paris, 30 novembre. — Le groupe de défense des droits de la femme à la Chambre, présidé par M. Justin Godart, a décidé de déposer, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi, en faveur du suffrage des femmes. De très nombreuses signatures ont été recueillies pour appuyer cette proposition.

A PARIS ON PROTESTE CONTRE LE VOTE DU SENAT

Paris, 30 novembre. — Sur l'initiative de l'Association « France » et de l'Union française pour le suffrage des femmes, une nouvelle réunion de protestation contre le récent vote du Sénat a été tenue aujourd'hui.

Mme Malaterre Sellier, vice-présidente de l'Union, a développé les arguments en faveur du suffrage féminin, et M. Joseph Barthélemy, député du Gers, a fait une communication tendant à établir le vote obligatoire.

Un Congrès à Paris pour la renaissance de l'esprit catholique
Mgr CHAROST PRESIDE LA PREMIERE SEANCE

Paris, 30 novembre. — La renaissance de l'esprit catholique dans la société actuelle, qui se marque chaque jour davantage, vient de donner lieu à une manifestation nouvelle, dont l'objet est d'affirmer, propager et augmenter la puissance des devoirs des nations envers Dieu.

Dans ce dessein s'est constituée une Ligue apostolique qui va étudier les procédés les plus propres à amener un retour des nations, des peuples et de l'ordre social tout entier à Dieu.

Un Congrès, organisé par cette Ligue, s'est ouvert aujourd'hui, sous la présidence d'honneur de Mgr Dubois, cardinal-archevêque de Paris, et sous le haut patronage des cardinaux Vanutelli, de Lai, Granito di Belmonte, Merry del Val, Van Rossum.

La première séance présidée par Mgr Charost, archevêque de Rennes, avait pour thème : « Du désordre intellectuel au désordre social ». L'exposition en a été faite par les RR. PP. de la Brière, Chrysostome, et M. l'abbé Guervin.

MM. Jacques Maritain et le comte Bernard de Vesins ont traité du malaise et du désordre social qui proviennent de l'affaiblissement de la foi.

LE PRIX DU PAIN A PARIS

Le Préfet de la Seine le fixe à 1 fr. 10

Paris, 30 novembre. — Le Préfet de la Seine a pris, jeudi soir, la décision relative au prix du pain qu'il a fixé à 1 fr. 10 le kilog. à partir du 2 décembre, et non à 1 fr. 15 comme l'avaient demandé les boulangers.

Il sera ultérieurement statué sur l'établissement d'un barème destiné à donner automatiquement le prix de vente du pain, en corrélation avec le prix réel des farines.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

M. Pierre Mille, candidat au fauteuil de M. Ernest Lavisse. — Un legs de M. Boudenoot

Paris, 30 novembre. — L'Académie Française vient de recevoir une lettre de candidature de M. Pierre Mille au fauteuil de M. Ernest Lavisse.

Elle a été informée, d'autre part, que M. Boudenoot, ancien vice-président du Sénat, conseiller général du Pas-de-Calais, décédé en octobre dernier, lui a légué une somme de 15.000 francs, dont les revenus devront être attribués, tous les cinq ans, à l'auteur de l'œuvre la plus propre à inspirer l'amour de la France et à entretenir la flamme sacrée du patriotisme.

Le général Gouraud a débarqué à Toulon

Toulon, 30 novembre. — Le croiseur « Cassard », ayant à bord le général Gouraud, a mouillé sur rade vers 11 heures.

LES POURSUITES CONTRE MM. MARCEL CACHIN ET VAILLANT-COUTURIER

Le groupe communiste de la Chambre va en demander la suspension

Paris, 30 novembre. — Le groupe communiste de la Chambre a décidé de déposer, immédiatement, sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution, tendant à la suspension des poursuites exercées contre Marcel Cachin et Vaillant-Couturier, députés de la Seine.

On sait que le procès des deux députés communistes doit revenir demain, vendredi, devant la onzième Chambre correctionnelle, et que l'article 14 de la loi constitutionnelle du 6 juin 1875 prévoit la suspension des poursuites, pendant la session, si la Chambre le requiert.

M. Dior part visiter l'exposition française d'Amsterdam

Paris, 30 novembre. — M. Lucien Dior, ministre du Commerce, est parti jeudi soir pour la Hollande, où il va visiter l'exposition française d'Amsterdam et assister aux manifestations franco-néerlandaises, qui seront organisées à l'occasion de son voyage.

EN ALLEMAGNE
Le remplacement de la commission de contrôle par un Comité de garantie

L'ALLEMAGNE A ENCORE AU PREALABLE D'IMPORTANTES CONDITIONS A REMPLIR

Londres, 30 novembre.— L'Agence Reuter publie la note suivante:

La question de substituer à la Commission de contrôle interallié actuel, en Allemagne, un Comité de garantie militaire retient, depuis quelque temps, l'attention de la Conférence des ambassadeurs. Les obstacles qui empêchent un règlement d'intervenir sur cette question sont considérables.

Cinq conditions importantes doivent être remplies par le Gouvernement allemand avant qu'il puisse être question du retrait de la Commission de contrôle interallié. Ces conditions comprennent: 1° l'achèvement de la transformation des usines de munitions; 2° la remise du matériel de guerre en surplus de la quantité accordée à l'armée allemande d'après-guerre; 3° les statistiques à fournir par les autorités allemandes concernant le matériel de guerre; 4° les mesures législatives et administratives effectives pour la prohibition de l'importation et de l'exportation du matériel de guerre et pour l'établissement d'un système de recrutement et de l'administration de l'armée en conformité du traité ainsi que des garanties adéquates d'assurance, en ce qui concerne l'organisation de la police; 5° Des facilités adéquates à accorder à la Commission de contrôle militaire dans l'exercice de ses fonctions.

GRAVE CONFLIT MINIER A BRACQUEGNIES
3.000 MINEURS MENACENT DE CESSER LE TRAVAIL

La Louvière, 30 novembre. — Un grave conflit vient de se produire aux charbonnages de Bracquegnies. Une grande effervescence règne parmi le personnel ouvrier, depuis que la direction a renvoyé cinq ouvriers du siège de Thieu, coupables d'avoir fait le contrôle des syndiqués à l'intérieur du charbonnage.

A la suite d'une réunion à la Maison du Peuple, tous les ouvriers au nombre de 3.000 ont remis leur préavis, pour lundi prochain.

Si à cette date, auc